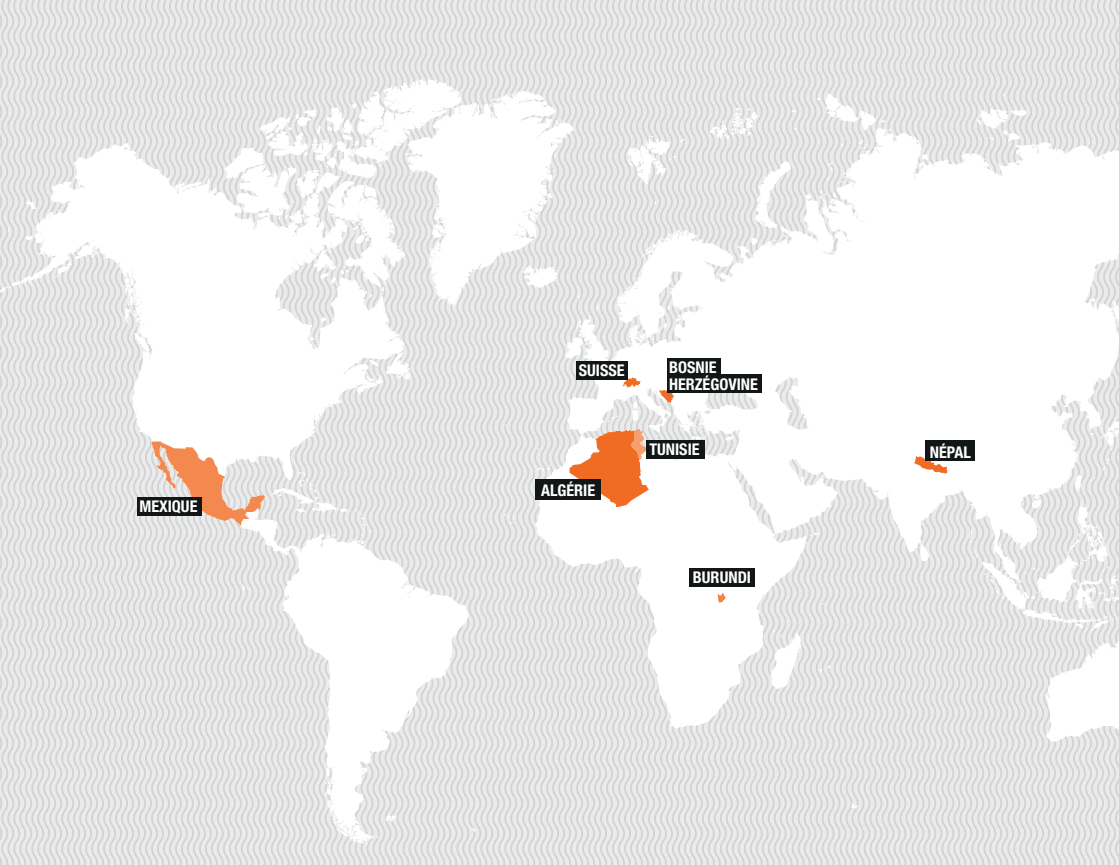


TRIAL

TRACK IMPUNITY ALWAYS

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013





SOMMAIRE

Introduction	3
Bosnie-Herzégovine	4
Népal	6
Burundi	8
Mexique	10
Tunisie - Algérie	11
Lutte contre l'impunité	12
Événements et publications	14
CSCPI	16
Trial Watch	17
Communication	18
Finances et soutiens financiers	20
L'équipe de TRIAL	22

EN ROUTE VERS 2020 !

TRIAL avance et grandit. L'année écoulée n'a pas échappé à une tendance constante depuis 2006 : **25% de hausse annuelle du budget; toujours plus de victimes soutenues, de dossiers traités, de formations données et d'affaires gagnées**; une présence croissante dans les médias, traditionnels ou sociaux; une équipe qui gagne aussi en force et en nombre. Le présent rapport témoigne de cette croissance et des résultats positifs qui l'accompagnent.

En 2013, si TRIAL a renforcé son action, elle a aussi approfondi sa réflexion et pris le temps de s'interroger sur ce qui allait constituer ses principaux axes et ses objectifs stratégiques d'ici 2020.

HORIZON 2020

Horizon 2020 est le fruit de cette réflexion et d'un dialogue constructif entre le Comité, le personnel et de nombreux acteurs et partenaires dans le domaine de la justice internationale. Ce plan stratégique ambitieux, vise à profiler TRIAL comme la principale organisation juridique au monde active dans le domaine de la lutte contre l'impunité.

Pour atteindre ce but, notre ONG devra tout d'abord renforcer sa structure et améliorer les conditions de travail de son équipe incroyablement compétente et motivée. Les enjeux liés à la sécurité, non seulement de son personnel, mais également des victimes soutenues, des partenaires sur le terrain, ainsi que des données informatiques vont s'imposer comme une seconde priorité. Une communication restructurée et renforcée, enfin, permettra de favoriser la compréhension de notre combat par un public plus large et d'influer sur notre capacité à lever les fonds toujours plus importants, nécessaires au développement du combat mené par TRIAL.

Le but ultime de cette stratégie est de rendre plus efficace ce qui constitue la véritable marque de fabrique de TRIAL, ses actions juridiques. Les objectifs suivants constitueront ainsi le cœur de notre travail :

- › Enquêter de manière accrue sur des suspects de crimes de droit international, en Suisse ou dans les pays alentours.
- › Mener des actions judiciaires contre des acteurs économiques responsables ou complices de crimes de guerre.
- › Intervenir plus activement dans les procédures judiciaires des pays où TRIAL est active.

› Renforcer notre utilisation des mécanismes internationaux de protection des droits humains, en traitant un nombre accru d'affaires de disparitions forcées et de violences sexuelles.

› œuvrer au transfert de compétence au bénéfice des défenseurs des droits humains sur le terrain.

TRIAL ambitionne aussi le développement d'un réseau mondial contre l'impunité, composé de son équipe mais aussi de partenaires et spécialistes externes (ONG, avocats, universitaires, médecins légistes et autres experts). Il permettra à des victimes ou des associations de bénéficier d'un soutien de pointe dans leurs combats contre l'impunité au plan national ou international, sur une échelle géographique plus large que celle proposée par TRIAL aujourd'hui.

2020 peut paraître loin. C'est en réalité demain. Beaucoup de travail reste à accomplir, mais nous nous mettons dès à présent en route vers cet horizon prometteur, avec beaucoup d'espoir et d'enthousiasme.

Nous profitons de remercier ici chaleureusement toutes celles et ceux qui ont œuvré aux côtés de TRIAL au cours de l'année écoulée et poursuivront ce cheminement à nos côtés.

Giorgio Malinverni, Président
Philip Grant, Directeur





**LES FAMILLES LORS DE LA JOURNÉE
ANNUELLE DE COMMÉMORATION DES
DISPARUS DE VOGOŠĆA**

BOSNIE-HERZÉGOVINE

La guerre en Bosnie-Herzégovine (1992-1995) fait suite à l'éclatement de l'ex Yougoslavie, qui a causé plus de **100'000 morts** et plus de **30'000 disparitions forcées**. Alors que les violations des droits de l'homme ont été commises à large échelle (génocide, nettoyage ethnique, disparitions forcées, viols et torture), très peu a été entrepris pour rendre justice aux victimes.

TRIAL travaille en BiH depuis 2008 et a depuis lors soutenu plus de **230 victimes** en déposant des plaintes devant les instances internationales ainsi que les juridictions nationales, avec notamment **50 affaires** soumises à la Cour Constitutionnelle de Bosnie Herzégovine.

VIOLENCES SEXUELLES : LA LUTTE D'UNE VICTIME DE VIOLS POUR OBTENIR JUSTICE A ÉTÉ ENFIN RÉCOMPENSÉE.

En 2013, la première affaire pénale gagnée par TRIAL concerne une victime de viols, réduite au travail forcé. TRIAL a soutenu la victime dans toutes les démarches : du déclenchement des poursuites pénales à la préparation des audiences. L'auteur de ces crimes a été condamné en avril 2013 à plusieurs années de prison ferme ; une décision qu'il a contesté mais qui a été confirmée par la Cour Suprême de la Republika Srpska. TRIAL salue cette décision qui représente une étape importante dans la lutte contre l'impunité.

« Je suis soulagée que la justice a enfin été faite et j'ai conscience que ça n'aurait jamais abouti sans le soutien constant de TRIAL à chacune des étapes de cette longue procédure ».

Victime anonyme

DISPARITIONS FORCÉES : DES ÉTAPES HISTORIQUES FRANCHISÉES

La Bosnie-Herzégovine a été condamnée pour la toute première fois par une instance internationale des droits de l'homme pour des disparitions forcées commises durant la guerre. Le Comité des droits de l'homme des Nations unies (CDH) a constaté plusieurs violations du Pacte International relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) en ce qui concerne le sort de 5 citoyens bosniens, disparus après avoir été victimes de torture et de travail forcé dans des camps de concentration. Ils font partie des 9'000 victimes de disparitions forcées dont le sort n'a, à ce jour, pas été élucidé et des 30'000 portés disparus

durant la guerre. TRIAL a représenté 12 membres des familles des victimes devant le CDH. Lors d'une conférence de presse à Sarajevo en juin dernier, TRIAL a appelé la BiH à traduire en justice les responsables de ces crimes et clarifier le sort des 5 victimes. De nombreuses autres affaires sont toujours en cours devant le CDH et devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

› Deux décisions majeures ont été adoptées par la Cour Constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine (CCBH) en réponse aux demandes déposées par les familles des 71 personnes portées disparues durant la guerre. La majorité de ces familles a été soutenue par TRIAL et l'organisation partenaire Izvor. Dans un rare élan, la Cour a encouragé l'Etat à mener des enquêtes sur ces disparitions et à informer les familles sur les résultats de celles-ci.

CHANGEMENTS DANS LE CODE PÉNAL DE BIH

Les activités de plaidoyer menées par TRIAL ont permis au Ministère de la Justice de BiH de mettre en évidence les incohérences du Code Pénal au regard des normes internationales. Le code devrait être modifié en 2014, en tenant compte de la plupart des recommandations émises par TRIAL.

« Les décisions prises par la CCBH vont permettre d'encourager toutes les associations locales qui travaillent sur la question des personnes disparues et leur permettre de continuer leur lutte courageuse aux coté des victimes ».

Adrijana Hanušić, conseillère juridique de TRIAL pour la Bosnie-Herzégovine



**AVEC LE SOUTIEN DE TRIAL,
LES VICTIMES DE VIOLATIONS
DES DROITS DE L'HOMME OSENT
DEMANDER RÉPARATION DEVANT
LES INSTANCES DE JUSTICE
INTERNATIONALE.**

NÉPAL

Le conflit au Népal (1996-2006) a fait plus de **13'200 morts**, plus de **1'300 disparitions forcées** et conduit à près de **2'500 cas de torture et mauvais traitements**, à des milliers d'arrestations arbitraires ainsi qu'à un nombre incalculable de viols. La population civile népalaise pâtit depuis la fin du conflit de la culture d'impunité qui prévaut, comme en témoigne l'absence de poursuites pénales à l'encontre des suspects et le manque de réparations accordées aux victimes. TRIAL est actif au Népal depuis fin 2009. L'ONG y œuvre pour assurer que les victimes de violations graves des droits humains puissent obtenir justice et réparation. À ce jour, TRIAL a offert une assistance juridique gratuite à plus de **100 personnes** et a soumis **11 affaires** au Comité des droits de l'homme des Nations unies. TRIAL a en outre soumis de nombreux rapports à différents organes des droits humains des Nations unies et mené plusieurs actions de renforcement des capacités au bénéfice d'une quarantaine d'avocats népalais ainsi que d'autres acteurs clés de la société civile.

NOUVELLES AFFAIRES

Cette année, 2 nouvelles affaires ont été soumises au Comité des droits de l'homme des Nations unies. Ces 2 nouvelles affaires concernent les détentions arbitraires, disparitions forcées et torture de présumés sympathisants Maoïstes par les forces de sécurité népalaises lors du conflit armé. TRIAL a appelé le Comité à exiger du gouvernement népalais que des mesures soient prises pour punir les responsables de ces crimes.

« J'ai été torturé pendant plus de 500 jours. Plus personne au Népal ne devrait jamais avoir à vivre ce que j'ai enduré. C'est pour cela que je continue à me battre pour la justice ».
Victime népalaise anonyme

ACTION JURIDIQUE ET LOBBYING

Aux côtés de 6 importantes organisations népalaises des droits de l'homme, TRIAL a soumis un rapport au Comité des droits de l'homme des Nations unies qui met en lumière l'impunité prévalant pour les violations graves des droits de l'homme commises pendant la période du conflit ainsi que les obstacles rencontrés par les victimes pour accéder à la justice. Une liste de sujets à traiter par le gouvernement lors de son prochain examen par le Comité a également été fournie.

En partenariat avec l'ONG HimRights, TRIAL a en outre remis au Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) un rapport qui dénonce l'impunité qui profite aux auteurs de viols et d'autres

formes de violence sexuelle commises au Népal pendant ou après le conflit. Ce rapport met en évidence les obstacles rencontrés par les victimes qui souhaitent déposer plainte ainsi que les lacunes de la législation népalaise. Les ONG émettent aussi plusieurs recommandations sur la manière dont le gouvernement pourrait garantir un meilleur accès des femmes à la justice.

« En plus d'être stigmatisées et rejetées par la société, les victimes de violences sexuelles au Népal se voient refuser tout accès à la justice. Elles n'ont accès à aucune aide juridique ni aucun programme de protection des victimes et elles n'ont en outre droit à aucune forme de réparation. Il faut que cela cesse ». Frida Castillo, conseillère juridique de TRIAL pour le Népal

TRIAL a fait pression avec une coalition d'ONG internationales contre une loi approuvée par le président qui visait à créer des mécanismes de justice transitionnelle enfreignant le droit international. En janvier 2014, cette nouvelle loi a finalement été déclarée non-constitutionnelle par la Cour Suprême.

RENCONTRES AVEC LES DÉFENDEURS DES DROITS DE L'HOMME DE DEMAIN

Afin de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes internationaux de protections des droits de l'homme et de promouvoir leur utilité au Népal, TRIAL a mené une série de 6 conférences pour les étudiants en droit de trois universités prestigieuses dans le pays.

**CÉRÉMONIE DE REMISE
DE DIPLÔMES À BUJUMBURA**



BURUNDI

La guerre civile entre les ethnies Hutu majoritaires et Tutsi a coûté la vie à environ **300'000 civils** entre 1993 et 2006 au Burundi. Si les armes sont déposées depuis plusieurs années, de graves violations des droits de l'homme perdurent aujourd'hui encore, parmi lesquelles des cas de torture ou de traitement inhumains ou dégradants, de violences sexuelles et d'exécutions extrajudiciaires. Ces violations surviennent dans un climat d'impunité marqué par de nombreux dysfonctionnements du système judiciaire qui représentent aujourd'hui encore un obstacle majeur pour l'accès des victimes à la justice.

TRIAL travaille sur des affaires burundaises depuis fin 2011 et a porté depuis lors plus de **14 cas** devant les instances onusiennes. Au cours de cette année, **7 nouvelles affaires de torture et violences sexuelles** ont été préparées, en vue de leur soumission au Comité contre la torture et au Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies. Ceci a permis à **25 victimes** burundaises de demander justice au niveau international.

FORMATION ACHÉVÉE AVEC SUCCÈS !

Le 11 décembre dernier, TRIAL a finalisé une formation tant pratique qu'exigeante qui a permis à 8 avocats et défenseurs des droits humains burundais de progressivement acquérir une excellente maîtrise des procédures devant les instances de protection des droits humains des Nations unies ainsi que la préparation de plaintes individuelles pour le compte des victimes.

C'est pour la toute première fois au Burundi, que des défenseurs des droits humains entreprennent de telles démarches devant les instances des Nations unies. De par l'expertise acquise, ils sont désormais les fers-de-lance d'une nouvelle élite dans leur pays, active dans la défense des victimes de graves violations des droits humains.

Plusieurs représentants des Nations unies, du corps diplomatique et de la société civile burundaise ont assisté à la cérémonie organisée à Bujumbura. Tous ont salué l'engagement des participants ainsi que le travail de TRIAL dans la lutte contre l'impunité des graves violations des droits humains.

« Cette formation aura contribué à construire des compétences nationales à même de doter le Burundi d'un nouvel élan dans la lutte contre les violations des droits de l'homme ».

Me Janvier Bigirimana, l'un des participants

PLAIDOYER CONTRE L'IMPUNITÉ

Au cours de cette année, TRIAL a en outre mené des actions de plaidoyer aux Nations unies. Grâce à ses rapports analytiques détaillés, l'organisation a attiré l'attention de ses interlocuteurs onusiens sur la situation des droits humains au Burundi, et plus particulièrement sur le cadre légal et institutionnel déficient relatif à la lutte contre l'impunité des crimes internationaux.



**LES FAMILLES DES DISPARUS
AU MEXIQUE SONT SOUVENT LIVRÉS
À EUX-MÊMES POUR FAIRE
LA LUMIÈRE SUR LE SORT
DE LEURS PROCHES.**

MEXIQUE

Le phénomène des disparitions forcées est malheureusement bien connu au Mexique et les violations des droits humains se sont aggravées depuis le début de la « guerre de la drogue » en 2006, qui a coûté la vie à au moins **60'000 personnes**. On estime également que plus de **26'000 personnes ont disparu** au cours de cette même période. Les organisations internationales de défense des droits humains estiment qu'il s'agit de « la pire crise de disparitions forcées en Amérique latine depuis des décennies ».

A ce jour, un état d'impunité généralisée prévaut, tandis que les autorités mexicaines ne parviennent ni à identifier, enquêter, juger et encore moins à sanctionner les responsables de ces crimes. TRIAL mène des actions juridiques sur les violations des droits humains au Mexique depuis 2009 et a soumis depuis lors trois rapports aux organes des Nations unies à ce sujet.

En 2013, en collaboration avec huit organisations locales de défense des droits humains, TRIAL a remis un rapport

au Comité des Nations unies contre la torture. Ce dernier évalue les mesures prises par le gouvernement pour se conformer à ses obligations en vertu de la Convention contre la torture. Le rapport fait le point sur les disparitions forcées au Mexique qui sont aussi une forme de mauvais traitement infligé aux familles des victimes. Le rapport rappelle aussi le nombre croissant de personnes disparues au Mexique en raison de la « guerre de la drogue », dont de nombreux migrants en transit vers les États-Unis.

« Les familles des personnes disparues, et en particulier celles des migrants, rencontrent maints obstacles pour accéder à la justice. Elles ne sont souvent pas reconnues comme victimes et ne peuvent compter sur aucun représentant légal auprès des autorités mexicaines ».

Gabriella Citroni, Conseillère juridique principale de TRIAL.

Les organisations ont entre autres appelé le gouvernement à mettre en place des mécanismes efficaces à l'échelle transnationale pour la recherche de personnes disparues ainsi qu'à faciliter l'accès à la justice pour les proches des personnes disparues, en particulier pour les migrants.

TUNISIE

Depuis la fuite de l'ex-président Ben Ali le 14 janvier 2011, les autorités tunisiennes n'ont cessé d'affirmer leur volonté d'éradiquer **le phénomène tortionnaire**, symbole de l'ancien régime. Trois ans plus tard, le bilan des efforts accomplis en matière de justice est très décevant. La **torture** est certes moins systématique qu'à l'époque de Ben Ali, mais elle continue d'être exercée, essentiellement à des fins punitives ainsi que, dans certains cas, dans le but d'extorquer des aveux. Ce phénomène tortionnaire est encouragé par une **impunité** quasiment généralisée.

RENFORCER LES CAPACITÉS DES AVOCATS TUNISIENS

Pour pallier à ces nombreux écueils, TRIAL et l'ACAT-France ont développé entre 2012 et 2013 un programme d'assistance aux avocats de victimes de torture dans leur travail de documentation de cas de torture et de formation à la saisine des mécanismes internationaux en matière de droits humains. L'objectif du programme était de renforcer la place des victimes et de leurs avocats dans un processus judiciaire dans lequel ils sont pour le moment cantonnés à un rôle souvent trop passif.

À la suite de cette formation, 14 dossiers de victimes d'actes de torture commis en Tunisie ont pu être confiés aux avocats formés par les deux organisations. Ces cas sont représentatifs du phénomène tortionnaire tunisien, avant et après la révolution de janvier 2011. A la fin de l'année, toutes les affaires étaient en cours de traitement par la justice nationale ou par le Comité contre la torture de l'ONU.

« Il est urgent que les autorités tunisiennes mettent la lutte contre l'impunité au cœur de leur action. La justice pour les victimes de graves violations des droits de l'homme est nécessaire pour que la Tunisie devienne un véritable Etat de droit ».

Alain Werner et Hélène Legeay, respectivement Consultant juridique pour TRIAL et Responsable des programmes Maghreb/Moyen-Orient à l'ACAT France (partenaire de TRIAL)

ALGÉRIE

L'Algérie a connu les horreurs de la guerre pendant plus d'une décennie : exécutions sommaires, massacres de villages entiers, disparitions forcées par milliers, tortures et détentions arbitraires ont marqué cette « sale guerre » qui a fait environ **200'000 morts**, **20'000 disparus** et provoqué le déplacement forcé de plus de **1,5 million de personnes**. Nombre de victimes n'ont toujours pas obtenu justice en raison d'une amnistie décrétée en 2006.

Depuis 2008, TRIAL avait déjà obtenu justice devant les comités onusiens à six reprises. En 2013, l'Algérie a été condamnée par les Nations unies dans six nouvelles affaires de disparitions forcées durant la guerre civile. Le Comité des droits de l'homme a en effet tenu l'État algérien responsable de la disparition de ses six ressortissants et a conclu que ces actes constituaient une violation par les autorités étatiques de plusieurs dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le Comité a exigé que l'Algérie prenne toutes les mesures possibles pour rendre justice aux familles des disparus.

« Depuis 2007, l'Algérie fait régulièrement l'objet de condamnations de l'ONU pour violations massives des droits humains. Il est temps que le gouvernement algérien se conforme à ses obligations internationales et mette tout en œuvre pour faire la lumière sur le sort de milliers de ressortissants toujours portés disparus et punissent les responsables de ces atrocités ».

Philip Grant, directeur de TRIAL

En 2013, TRIAL a également effectué le suivi de trois décisions obtenues devant les Comités onusiens afin d'obtenir leurs mises en œuvres par les autorités algériennes. L'organisation s'est adressée aux autorités judiciaires nationales et a effectué un plaidoyer au niveau des instances onusiennes compétentes. Dans l'une des affaires, pour la toute première fois en Algérie, une enquête a été ouverte, suite aux demandes répétées de TRIAL exigeant l'application de la décision des Nations unies. L'enquête est toujours en cours à l'heure où se boucle ce rapport.

LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

Depuis son lancement 2011, le programme Lutte contre l'impunité a forgé plusieurs des **projets phare** de TRIAL. L'équipe a travaillé sur de nombreuses affaires importantes et s'est rendue en France, en Belgique, au Royaume-Uni, en Italie, en Amérique latine, en Afrique des Grands-Lacs, au Moyen-Orient et dans les Balkans, pour des enquêtes, des rencontres et des conférences. TRIAL a en effet accentué les efforts consacrés au **travail d'enquête à échelle internationale**. La collecte d'informations a porté sur des personnes suspectées de crimes graves et réfugiées dans différents pays européens. Le recrutement d'un enquêteur dans les Balkans s'est aussi inscrit dans cette perspective. Plusieurs **évolutions positives** des affaires portées par TRIAL ont confirmé la pertinence de ces choix.

AFFAIRES EN COURS

Le suivi des dossiers en cours s'est poursuivi en 2013. Parmi ceux-ci, l'affaire Khaled Nezzar, dans le cadre de laquelle TRIAL a recueilli davantage de témoignages de victimes et a travaillé sur de nouvelles plaintes pénales. Pour rappel, l'ancien ministre de la défense algérien est soupçonné par les autorités de poursuite fédérales suisses d'avoir commis des crimes de guerre pendant le conflit armé algérien. Il est aussi considéré par les organisations des droits de l'homme comme l'un des principaux responsables de la répression sanglante des opposants et des islamistes et de l'utilisation massive de la torture, des disparitions forcées et des exécutions extrajudiciaires à leur rencontre durant les premières années de la « sale guerre ».

TRIAL a poursuivi en 2013 son travail sur une série d'autres cas. Plusieurs dénonciations ont ainsi été déposées pour des crimes de guerre commis en Amérique latine, au Moyen-Orient et dans les Balkans. Le détail de ces affaires demeure pour l'instant confidentiel, afin de protéger la sécurité des personnes et la bonne marche des procédures.

AFFAIRE SPERISEN

L'année 2013 a vu des développements importants dans l'affaire Erwin Sperisen. L'ancien chef de la police guatémaltèque avait été dénoncé par TRIAL et d'autres ONG en 2008 déjà, et finalement emprisonné depuis août 2012 à Genève pour suspicions d'exécutions extrajudiciaires.

Une mission au Guatemala a notamment été menée par l'équipe de TRIAL pour y rencontrer la mère d'une victime d'exécution extrajudiciaire. Elle est aujourd'hui partie à la procédure contre Erwin Sperisen où elle est représentée par une avocate et peut désormais faire entendre sa voix.

Erwin Sperisen a été maintenu en détention provisoire par les autorités de poursuite genevoises durant toute l'année 2013. Après 20 audiences de 14 témoins venus de France, du Guatemala et d'Espagne ainsi que 4 commissions rogatoires internationales adressées en Autriche, en Espagne et au Guatemala, le Ministère public a maintenant décidé de renvoyer le suspect en jugement. Le procès d'Erwin Sperisen aura lieu avant l'été 2014. Ce procès est l'aboutissement d'un travail de plus de 5 ans engagé par TRIAL et ses partenaires.



STOP-PILLAGE

LE PILLAGE EST UN CRIME DE GUERRE

AFFAIRE ARGOR-HERAEUS SA

En novembre 2013, TRIAL a déposé une dénonciation pénale contre la société suisse Argor-Heraeus SA, l'une des plus importantes raffineries d'or au monde, pour blanchiment aggravé de matières premières pillées et complicité de crimes de guerre de pillage. Quelques jours après le dépôt de la dénonciation, le Ministère public de la Confédération a annoncé avoir ouvert une procédure pénale contre la société.

Cette enquête pénale marque un tournant historique dans le traitement des crimes de guerre. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, aucune entreprise n'a en effet été jugée pour des actes de pillage commis en conflit armé.

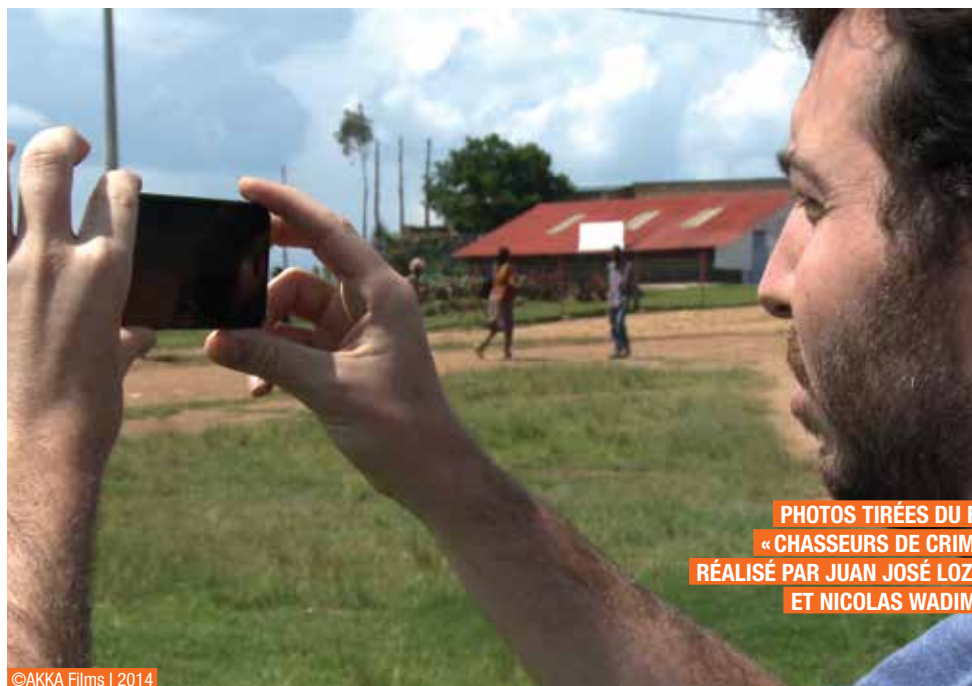
« L'ouverture de cette procédure est un signal fort pour les entreprises qui participent à l'économie de guerre. Les pays en conflit ne sont pas des zones de non-droit et l'impunité n'est plus de mise. Les entreprises ne sont désormais plus à l'abri de poursuites pénales ».

Bénédict De Moerloose, avocat responsable du programme lutte contre l'impunité

L'affaire Argor est le fruit du travail conjugué de TRIAL, d'Open Society Justice Initiative (OSJI) et de l'ONG Conflict Awareness Project (CAP). Elle se base notamment sur l'enquête de Kathi Lynn Austin, directrice de CAP et ancienne experte des Nations unies pour la République démocratique du Congo (RDC). Kathi Lynn Austin a collecté sur le terrain une documentation importante démontrant qu'entre 2004 et 2005, Argor-Heraeus SA aurait raffiné près de trois tonnes d'or extraites de mines sous contrôle de rebelles combattant dans le nord-est de la RDC.

Après plus d'un an de recherche et d'examen de cette documentation, l'équipe juridique de TRIAL a considéré que les faits étaient suffisamment établis et reposaient sur des preuves assez étayées pour justifier le dépôt d'une dénonciation pénale contre la société devant les autorités de poursuite fédérales. Celles-ci ont officiellement ouvert une procédure pénale le 5 novembre 2013.

Cette affaire a été amplement relayée par les médias suisses internationaux. Elle s'inscrit dans le cadre de la campagne stop-pillage (www.stop-pillage.org) lancée par TRIAL, OSJI et CAP et dans l'effort plus large entrepris par de nombreuses ONG pour mieux réglementer le commerce des ressources naturelles alimentant de nombreux conflits armés.



**PHOTOS TIRÉES DU FILM
« CHASSEURS DE CRIMES »
RÉALISÉ PAR JUAN JOSÉ LOZANO
ET NICOLAS WADIMOFF**

ÉVÉNEMENTS ET PUBLICATIONS

TRIAL attache une grande importance au dialogue avec ses partenaires. L'organisation et la participation à des événements publics participe de cet effort de partage d'informations lors de conférences, de colloques, ou d'ateliers. Autant de moments forts où partager notre vision des droits humains et du droit international, notamment sur les crimes de guerre, la responsabilité des entreprises, la lutte contre l'impunité, la poursuite de criminels de guerre, la justice transitionnelle et les droits de l'Homme. **Au cours de l'année 2013, TRIAL est intervenue comme experte lors de 28 conférences dans le monde entier et a organisé 8 événements.**

SARAJEVO

« Disparitions forcées : une étape importante franchie » Conférence de presse, juin 2013

Grâce au travail mené par TRIAL, les familles de 5 victimes des disparitions forcées ont obtenu justice devant le Comité des droits de l'homme des Nations unies après 20 ans de lutte. Le 18 juin, TRIAL a tenu une conférence de presse à Sarajevo pour informer les médias de cette toute première condamnation internationale de la Bosnie-Herzégovine pour des disparitions forcées commises durant la guerre. Lejla Mamut (Coordonnatrice droits humains pour TRIAL en BiH) et Erma Cekic, (Présidente de l'Association des familles des disparus de Vogošća) se sont exprimées à cette occasion.

« Les obligations de la Bosnie-Herzégovine à l'égard des femmes survivantes de crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine » / Atelier, septembre 2013

Le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a publié en 2013 ses recommandations, appelant la Bosnie-Herzégovine à améliorer la situation des survivantes de violences sexuelles, et celle des familles de disparus.

Le 13 Septembre, TRIAL a organisé un atelier à Sarajevo qui a été largement couvert par les médias locaux. Conçue comme une plate-forme interactive, la formation a permis aux 35 participants d'élaborer un plan opérationnel pour veiller à la bonne mise en œuvre de ces recommandations par les autorités de Bosnie-Herzégovine.

TUNIS

« Les tortionnaires tunisiens au banc des accusés » Conférence de presse, juin 2013

Après 6 mois d'enquête pour documenter des cas de torture perpétrés avant et après la révolution, TRIAL et son partenaire ACAT-France ont intenté 7 actions en justice en

Tunisie, en France et devant le Comité contre la torture, en collaboration avec des avocats tunisiens. Le 25 juin 2013, à la veille de la journée internationale pour les victimes de torture, TRIAL et ACAT-France ont tenu une conférence de presse à Tunis, en présence des avocats et victimes, venus témoigner de leur combat contre l'impunité.

D'une voix commune et devant 35 représentants des médias tunisiens, ils ont appelé le système judiciaire tunisien à favoriser l'état de droit.

GENÈVE

« TRIAL : 12 ans de lutte contre l'impunité » Exposé, février 2013

Présentation et rétrospective sur les défis du travail de TRIAL par son directeur, Philip Grant, le 22 février 2013. Forum organisé par TRIAL à la Maison des associations à Genève pour un auditoire de 50 étudiants de l'université de Fribourg.

« La Suisse et la Cour pénale internationale » * Conférence - débat, mai 2013

Une conférence-débat sur les liens entre la Suisse et la Cour pénale internationale (CPI) s'est tenue le 15 mai 2013 à Genève. Fatou Bensouda (Procureure de la CPI), Markus Börlin (Vice-président de l'Assemblée des Etats parties à la CPI), Laurence Boillat (Procureure fédérale au Centre de compétence droit pénal international du Ministère public de la Confédération), Philippe Currat (Secrétaire général du Barreau pénal international) ainsi que Philip Grant ont évoqué la complémentarité entre la CPI et les juridictions nationales dans la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves, la coopération des Etats ainsi que le rôle des ONG et des victimes vis-à-vis de la CPI.

* La conférence était co-organisée par l'Organisation internationale de la francophonie, la Confédération helvétique, le Barreau pénal international, l'Ordre des Avocats de Genève, ELSA-Genève, FORAUS-Forum de politique étrangère et TRIAL.



« Promouvoir la redevabilité » Lancement d'une nouvelle publication, septembre et octobre 2013

Mercredi 11 septembre 2013, TRIAL et la Commission internationale de juristes (CIJ) ont présenté leur dernière publication intitulée « Promouvoir la Responsabilité à travers les organes des droits humains à Genève » et consacrée à l'amélioration de la redevabilité.

Cette publication conjointe formule des propositions concrètes par lesquelles les Etats, la société civile et les autres parties prenantes peuvent actionner et encourager les organes de protection des droits de l'homme basés à Genève (en particulier l'Examen Périodique Universel (EPU), les Organes de Traités et les Procédures Spéciales) à mettre en œuvre une redevabilité renforcée.

Gabriella Citroni, Conseillère juridique principale de TRIAL et auteur de la publication l'a présentée le 11 Septembre à l'occasion d'un événement parallèle à la 24^{ème} Session du Comité des droits de l'homme des Nations unies, coparrainé par TRIAL, la CIJ et les Missions permanentes de la Suisse, de l'Estonie et du Botswana auprès des Nations unies à Genève. Des représentants d'États, des responsables des Nations unies et des membres des organisations de la société civile ont assisté à l'événement.

L'ouvrage a également été présenté lors de la 5^{ème} Réunion des amis de la CPI, organisé par la Mission permanente du Costa Rica auprès des Nations unies à Genève. En octobre 2013, TRIAL et la CIJ ont en outre, organisé une rencontre avec les principales ONG des droits humains, basées à Genève afin de présenter la publication et envisager la possibilité de lancer des initiatives communes visant à mieux promouvoir la redevabilité au travers des mécanismes et organes des Nations unies.

« Stop Pillage » Conférence de presse, 4 novembre 2013

Le 4 novembre 2013, TRIAL rendait public le dépôt d'une dénonciation pénale à l'encontre d'une entreprise suisse soupçonnée de blanchiment de matières premières pillées dans le cadre du conflit armé en République démocratique du Congo.

Cette annonce a été faite aux médias à l'occasion d'une conférence de presse aux abords des Nations unies en présence de Kathi Lynn Austin (Ancienne experte des Nations unies sur le Congo et Directrice de l'ONG CAP), Kenneth Hurwitz (Conseiller juridique en chef, unité anti-corruption, Open Society Justice Initiative), ainsi que de Bénédict De Moerloose et Philip Grant.

« Hissène Habré : Comment traduire un dictateur en justice ? » / Conférence, 19 novembre 2013

Quelques mois après l'arrestation et l'inculpation de l'ancien président tchadien Hissène Habré pour crimes contre l'humanité, crimes de guerres et torture, TRIAL a organisé, le 19 novembre 2013, une conférence portant sur le long combat des victimes et des défenseurs des droits humains pour traduire en justice l'ancien dictateur.

Jacqueline Moudeina (Avocate tchadienne), Reed Brody (Conseiller juridique de Human Rights Watch), et Philip Grant ont rappelé l'importance de ce procès qui débutera prochainement à Dakar (Sénégal) devant les Chambres africaines extraordinaires.

Les 3 défenseurs des droits humains ont soulevé la question des défis posés par ce procès pour la réconciliation nationale au Tchad, pour la lutte contre l'impunité des crimes internationaux et des conséquences pour les victimes du régime Habré.

LA COALITION SUISSE POUR LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

TRIAL assure la coordination de la Coalition suisse pour la Cour pénale internationale (CSCPI), regroupant les principales associations de défense des droits humains en Suisse. La CSCPI promeut notamment **l'intégration dans le droit suisse des principes internationaux** (dont ceux découlant du Statut de la CPI), afin que la Suisse s'engage davantage dans le combat contre l'impunité. En 2013, la CSCPI s'est entre autres prononcée sur deux objets soumis à consultation par le Conseil fédéral et qu'elle suit de longue date.

LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES PERSONNES CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES

La CSCPI a pris position en avril sur le rapport explicatif et l'avant-projet de loi dans le cadre de la consultation sur la Convention.

La Coalition a mis en exergue certains défauts dans la transposition de la Convention en droit suisse, notamment concernant la création d'une infraction qui sanctionne les disparitions forcées ainsi que l'instauration d'un réseau national qui permette de localiser rapidement les personnes détenues.

LE CRIME D'AGRESSION ET LES CRIMES DE GUERRE

En octobre, la CSCPI a pris position pour la ratification des amendements au Statut de Rome de la CPI relatifs au crime d'agression et aux crimes de guerre.

La Coalition a salué la volonté affichée par la Suisse de ratifier les amendements, mais a cependant regretté que le Conseil fédéral renonce pour l'instant à transposer le crime d'agression dans le code pénal suisse car ce report accroît le risque que le droit pénal suisse ne soit plus conforme au Statut de Rome lorsque l'amendement relatif au crime d'agression entrera en vigueur en 2017.



TRIAL WATCH

Trial Watch est une **base de données en ligne** offrant aux utilisateurs un **accès facile et pratique à l'information relative aux procédures judiciaires** à propos de crimes internationaux portées devant les tribunaux nationaux et internationaux.

Chaque profil contient une brève description du crime présumé et un résumé de la procédure judiciaire. Des liens utiles vers des sources d'informations complémentaires sont également fréquemment proposés, qu'il s'agisse d'actes d'accusation ou de jugements, de rapports d'ONG, de bibliographies ou de tout autre document pertinent.

CHIFFRES CLÉS

Trial Watch a enregistré :

- › 311'989 visites sur son site Web en 2013
- › une augmentation de 38% des visites par rapport à 2012

La base de données contient des informations sur :

- › 1030 profils
- › 106 affaires sur la compétence universelle
- › 72 contextes où des violations du droit international ont été commises
- › plus de 75 juridictions où des cas ont été jugés

BILAN 2013

En 2013, l'équipe Trial Watch de 30 bénévoles, d'un coordinateur et d'un stagiaire a réalisé les actions suivantes :

- › La rédaction et la publication de 54 nouveaux profils
- › La traduction et la publication de 172 profils, en quatre langues
- › Le contrôle qualité et la mise à jour de 179 profils
- › La construction d'une stratégie 2014 pour consolider la réputation de Trial Watch en tant que source fiable et efficace d'informations relatives à la justice pénale internationale et pour accroître sa visibilité internationale



COMMUNICATION

TRIAL a mis un soin particulier en 2013 pour assurer un plus large et meilleur accès à l'information diffusée sur nos programmes et sur les affaires gagnées. La **hausse de fréquentation de nos plateformes de communication** en ligne et la **diversification de nos publics** témoigne de l'impact positif de ces efforts. Leaders d'opinion, agences de presse et journalistes, politiciens, défenseurs des droits humains, représentants du corps académique et étudiantin, juristes, etc. Nombreux sont ceux qui, en Suisse comme à l'international, suivent avec attention le travail de TRIAL.

BILAN 2013

En 2013, le Département Communication & Développement a connu un essor notoire avec l'engagement d'une Directrice de la communication et le développement de nouveaux outils et canaux de communication en ligne. Dans cette perspective, des efforts importants ont été entrepris pour :

- › Mieux connaître nos publics cibles
- › Favoriser le partage d'informations avec ces publics
- › Renforcer la visibilité internationale de TRIAL par :
 - › une communication digitale accrue
 - › des relations plus soutenues avec les médias
- › S'assurer que l'impact de notre travail est bien compris par le plus grand nombre
- › Développer les outils permettant de mesurer cet impact

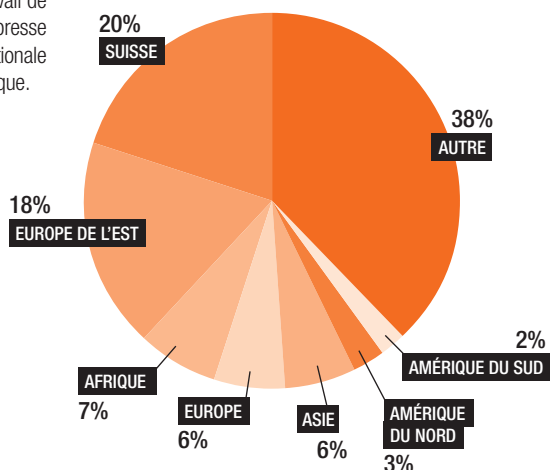
COUVERTURE MÉDIAS

Près de 360 articles et reportages ont fait état du travail de TRIAL en 2013. Cette couverture médiatique (web, presse écrite, radio et TV) s'est développée à échelle internationale comme en témoigne une large répartition géographique.

FILM «CHASSEURS DE CRIMES»

En 2013, TRIAL a en outre eu le privilège d'être invité à participer au tournage du film «Chasseurs de crimes» coproduit par la Radio Télévision suisse et AKKA Films. Les deux réalisateurs -Juan Lozano et Nicolas Wadimoff- se penchent sur les questions de lutte contre l'impunité, de quête de justice et de droits des victimes. Dans ce cadre, ils ont suivi le travail mené par TRIAL lors d'enquêtes au Rwanda, et en Amérique latine.

La sortie de ce long-métrage documentaire est prévue en mars 2014 au Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains et sur les ondes de RTS Un.



SITE INTERNET / www.trial-ch.org

Nombre total de visites	85'856
Visiteurs uniques	66'039
Taux de nouvelles visites	76,6%

+ 2'400 vues en 60 jours

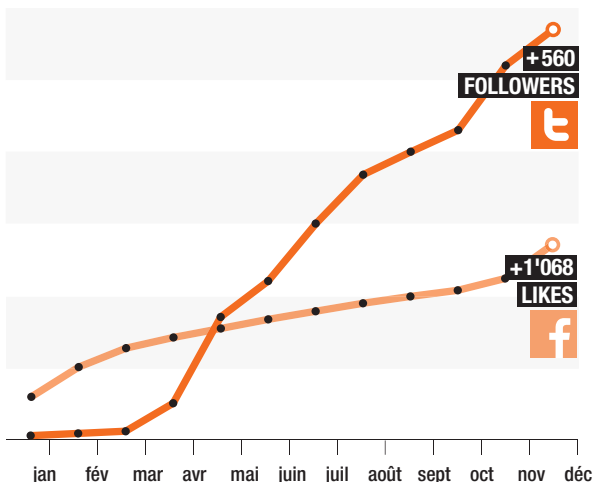
La chaîne YouTube a été développée en novembre 2013 pour les besoins de notre campagne Stop Pillage. La vidéo d'animation développée à cette occasion a connu un effet viral appréciable.

facebook

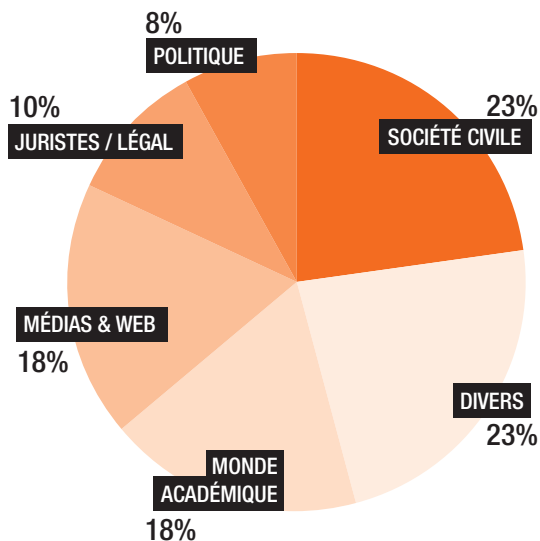
Plus 4000 fans
+1'068 likes

twitter

+ 560 followers



QUI SONT NOS FOLLOWERS ?

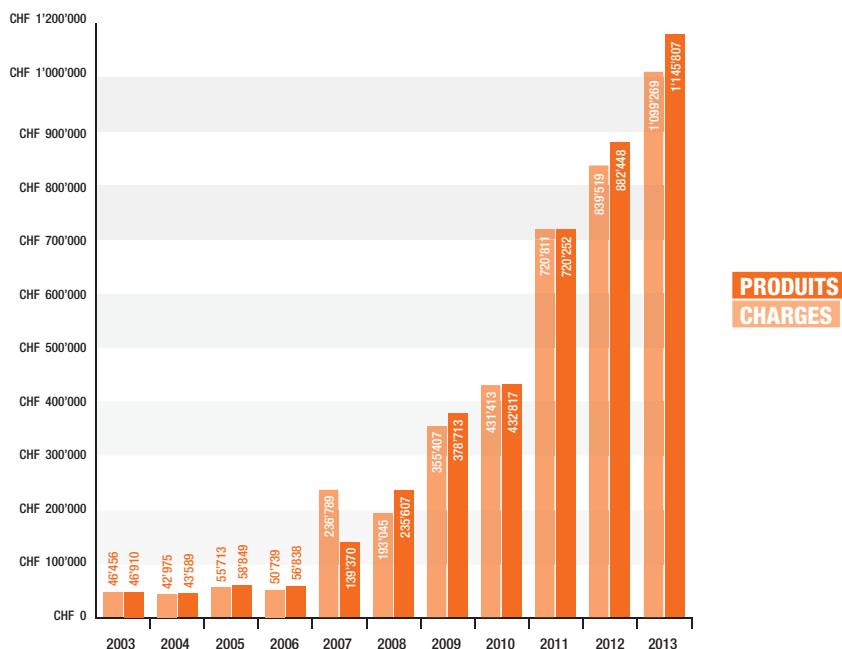


FINANCES 2013

BILAN 2013

ACTIONS	PRODUITS	CHARGES	RÉSULTATS
CENTRE D'ACTIONS JURIDIQUES (soutien aux victimes)	CHF 538'738	CHF 524'431	CHF 14'307
LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ (actions judiciaires et responsabilité des entreprises)	CHF 213'914	CHF 223'305	CHF -9'391
TRIAL WATCH	CHF 2'600	CHF 6'774	CHF -4'174
OUTREACH	CHF 185'406	CHF 163'666	CHF 21'741
FONCTIONNEMENT	CHF 205'149	CHF 181'093	CHF 24'056
RÉSULTAT FINANCIER 2013	CHF 1'145'807	CHF 1'099'269	CHF 46'538

ÉVOLUTION DES COMPTES



SOUTIENS FINANCIERS

Un grand **merci** à tous ceux et celles qui nous ont soutenus cette année ! Grâce au précieux soutien de ses donateurs, TRIAL est en mesure d'aider davantage de victimes de crimes graves à obtenir justice et de mieux lutter contre l'impunité.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET NON GOUVERNEMENTALES

- › Fonds de Contribution volontaire des Nations unies pour la torture
- › Amnesty International, Section suisse

FONDATIONS

- › Sigrid Rausing Trust
- › Open Society Foundations
- › Fondation Pro Victimis
- › Fondation MISEREOR
- › Fondation Antenna Technologies

CONFÉDÉRATION SUISSE ET ETATS ÉTRANGERS

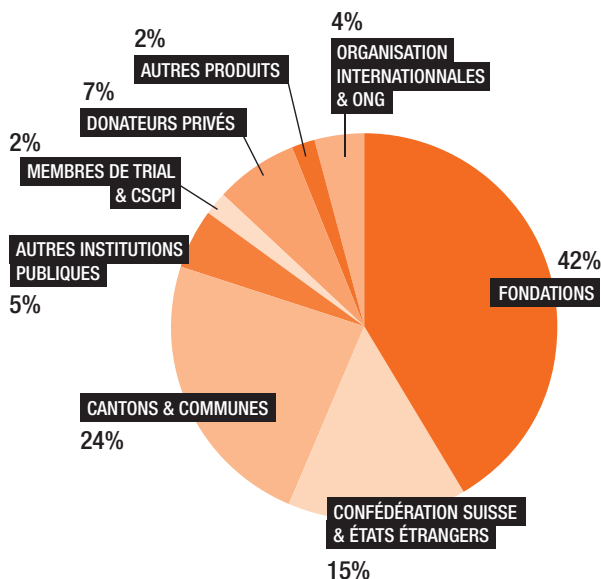
- › Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
- › Ambassade de Suisse à Sarajevo
- › Bureau des affaires étrangères et de Commonwealth (gouvernement britannique)

CANTONS ET COMMUNES

- › Bureau de la solidarité internationale, Genève
- › Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), Genève
- › Ville de Genève
- › Ville de Meyrin

AUTRES INSTITUTIONS PUBLIQUES

- › Loterie Romande
- › Membres de TRIAL et de la CSCPI
- › Donateurs privés





L'ÉQUIPE DE TRIAL

LE COMITÉ

Giorgio MALINVERNI, Président
Sacha MEUTER, Vice-président
Sandrine GIROUD-ROTH, Secrétaire
Pancho GONZALEZ, Trésorier
Daniel BOLOMEY, Benoit CHAPPUIS (depuis mars 2013)
Richard GREINER, Jean-Jacques MARTIN,
Jean-René OETTLI, Héloïse RORDORF

Jusqu'à mars 2013 :

François MEMBREZ, Anne ALTHAUS, David FURGER,
Chantal MARRES, Michael SIEGRIST

L'ÉQUIPE

MANAGEMENT

Philip GRANT, Directeur
Alexandra BRUTSCH, Administratrice
Dominique JORIS, Administrateur ad-intérim
Patrick REY, Assistant administratif

RELATIONS EXTÉRIEURES

Chloé BITTON, Directrice de la communication
Camille JOSEPH, Directrice du développement

SERVICE JURIDIQUE

SOUTIEN AUX VICTIMES DE CRIMES

LES PLUS GRAVES

Philip GRANT, Directeur
Gabriella CITRONI, Conseillère juridique principale
Frida CASTILLO, Conseillère juridique
Luca GERVASCONI, Conseiller juridique
Adrijana HANUSIC, Conseillère juridique
pour la Bosnie-Herzégovine
Selma KORJENIC, Coordinatrice du projet violence
sexuelles en Bosnie-Herzégovine
Lejla ABASPATHI-MAMUT, Coordinatrice TRIAL
en Bosnie-Herzégovine
Daniele PERISSI, Conseiller juridique
Nirajan THAPALIYA, Coordinateur au Népal
Orlane VAREANO, Conseillère juridique
Danaé VAN DER STRATEN PONTHOZ,
Conseillère spéciale pour les projets violences sexuelles
Alain WERNER, Consultant juridique

LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ EN SUISSE & CSCPI

Philip GRANT, Directeur
Bénédict DE MOERLOOSE, Conseiller juridique
Richard GREINER, Coordinateur de la Coalition suisse
pour la CPI
Jonathan MCCASKIL, Conseiller spécial
Daniele PERISSI, Conseiller juridique

STAGIAIRES

Naida AJANOVIC, Tinahy ANDRIAMASOMANANA,
Ludmila AZO, Solange BAGUTTI, Cameron CROWTHER,
Camille DUFRESNE, Selma DZUMHUR, Dominique JORIS,
Julie MEYLAN, Léonard MICHELI, Kaya PAWLOWSKA,
Aileen SCHWASS, Marie-Lou VEILLON

TRIAL WATCH

Julie PENVEN, Coordinatrice Trial Watch
(jusqu'à août 2013)
Iain GAW, Coordinateur Trial Watch
(dès novembre 2013)
Cassandra AMAH, Rocío ARREDONDO, Simon BIANCHI,
Alexandra BUCHLER, May BUCHMULLER,
Andreas BUNGER, Kaspar BUNGER, Pamela CAPIZZI,
Morgan CRUMP, Angela DAMEN, Elise FILO,
Annabel GARY, Tom GRANT, Julia GUERIN,
Jemma HARPER, Ainhoa HERNANZ, Anita KUNATH,
Pauline LONGCHAMPT, Noemi MANCO, Jérôme MASSE,
Angela MUDUKUTI, Jene-René OETTLI, Luciana PERI,
Camille PERON, Ceasar ROJAS, Camille ROUSSEL,
Mathilde SAVINI, André SCHONMAIER,
Annabel SCHULER, Veronika VADJOVA,
Ana Christine VASQUEZ, Mélanie VASSELIN

REMERCIEMENTS

TRIAL souhaite remercier
en particulier les traducteurs
pour leur précieuse contribution
pour le rapport d'activité 2013 :

Iulia CRISAN, Carolin NEHME, Annemarie SCHNEITER,
Simona SCHREIER, Alexandra VUILLARD, Philip WAHL

design : Elise Gaud de Buck, Ielgo

TRIAL

LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ
DÉFEND LES INTÉRÊTS DES VICTIMES
SENSIBILISE LES AUTORITÉS ET LE PUBLIC

WWW.TRIAL-CH.ORG

TRIAL

Case postale 5116
CH - 1211 Genève 11
T: +41 22 321 61 10
Info@trial-ch.org
CCP: 17-162954-3

